

FORMATION EN PREMIERS SOINS

Article 51 du Règlement des services de garde éducatifs à l'enfance.

Pour obtenir sa reconnaissance, une personne physique doit satisfaire aux conditions suivantes :

Être titulaire d'un certificat, datant d'au plus 3 ans, attestant la réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance d'une durée minimale de 8 heures comprenant un volet sur la gestion des réactions allergiques sévères ou d'un cours d'appoint d'une durée minimale de 6 heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme adapté à la petite enfance

Voici les coordonnées des endroits où vous pouvez vous adresser.
Cependant, il est de votre responsabilité de vérifier la pertinence du cours offert.

Urgence Bois-Francis (UBF)

819 758-6732 poste 6234

Réhab-Médec

819 845-5454

Cell : 819 460-4548

Croix rouge

1 800 363-7305

Cours en ligne

www.formeduc.ca